

# CONDITIONS D'INSCRIPTION

## Bulletin d'inscription

Il doit être adressé, dûment complété (\*), à :  
ADEME – Brigitte BOUHOURS – régisseur de recettes  
27 rue Louis Vicat – 75 737 PARIS Cedex 15  
Tél : +33 (0)1 47 65 23 73 / Fax : +33 (0)1 46 38 37 19  
\* Les bulletins incomplets ne donneront pas lieu à confirmation d'inscription

**Date limite d'inscription** : mercredi 12 novembre 2008

## Droits d'inscription

Selon les événements choisis, ils s'élèvent à :

• **Lundi 17 novembre** / « Conférence européenne d'ouverture « Energies renouvelables et directive européenne 2020 » : 50 euros (\*)

• **Mardi 18 novembre** /

- « Réhabilitation facteur 4 des maisons individuelles avec la Fondation Bâtiment Energie » : 80 euros (\*)

- « Energies renouvelables et Grenelle de l'environnement »

**Inscriptions uniquement après du SER sur [www.enr.fr](http://www.enr.fr)**

• **Mercredi 19 novembre** /

- « Bioressources, industries, performances » : 150 euros (\*)

- « Construire et rénover autrement avec les ENR » (suite et fin jeudi 20 novembre matin) : 200 euros (\*)

- Concours « Habitat solaire, habitat d'aujourd'hui » ; 11<sup>e</sup> cérémonie de remise des prix : Gratuit

• **Jeudi 20 novembre** /

- « Efficacité énergétique, exemples de bonnes pratiques en Europe » : 150 euros (\*)

- « Eolien, hydroélectricité, grandes centrales solaires, énergies marines : le mix électrique gagnant pour 2020 » (suite et fin vendredi 21 novembre) : 200 euros (\*)

• **Vendredi 21 novembre** / « Les Certificats d'économie d'énergie : bilan et perspectives » : 150 euros (\*)

• **Samedi 22 novembre** / Journée Grand Public « La maison économe » : Gratuit

Si vous vous inscrivez à plusieurs colloques et/ou conférences, vous avez droit aux tarifs dégressifs suivants (valable uniquement sur les colloques et conférences à 150 et 200 euros) :

1<sup>er</sup> colloque ou conférence : plein tarif

2<sup>e</sup> colloque ou conférence : - 30 %

3<sup>e</sup> et suivants : - 40 %

Ils comprennent :

- la participation à la journée ou aux journées conférence(s) et/ou colloque(s),

- les déjeuners et pauses café

- le dossier du participant sous forme de clé USB

(\*) Prix net de taxe (établissement non assujéti à la TVA, exonération accordée par le ministère du Budget le 15 juillet 1993)

## Règlement

Il peut être effectué :

• **Au comptant** : (le paiement au comptant des prestations est exigé pour toute personne physique ou morale domiciliée hors du territoire français)

- par chèque bancaire ou postal joint au bulletin, à l'ordre du Régisseur de Recettes de l'ADEME

- par carte bancaire : carte Visa, Mastercard ou Eurocard uniquement. Les noms, adresses et signatures du titulaire de la carte sont obligatoires.

• **A réception d'une facture** :

- soit par chèque bancaire ou postal, à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ADEME,

- soit par virement bancaire à l'ordre de l'Agent Comptable de l'ADEME

TP Angers - Code banque 10071 - Code guichet 49000

- N° de compte 00001000206 - Clé 07

N° Siret : 385 290 309 00454 - Code APE : 751 E

IBAN : FR 76-1007-1490-0000-0010-0020-607

BIC : BDFEFRPPXXX

→ Pour les virements bancaires en provenance de l'étranger, les frais de transfert sont à la charge du client.

→ Les administrations qui ne pourront joindre le règlement à leur bulletin établiront un bon de commande administratif signé par l'autorité compétente et le règlement s'effectuera à réception d'une facture.

**Important** : Ces conférences et colloques ne relevant pas d'une action de formation, l'ADEME ne sera donc pas en mesure de répondre favorablement aux demandes de conventions de formation.

## Modification ou annulation de l'inscription

Toute modification ou annulation de l'inscription devra être formulée par écrit au plus tard le vendredi 7 novembre 2008. Aucun remboursement ou avoir ne pourra être émis après cette date.